



## Frais réparations excessifs

Par **o175016**, le **01/12/2011** à **10:06**

Bonjour,

Après avoir cassé une porte de locale poubelle, mes amis et moi avons eut la sanction logique au tribunal de réparer le dommage en payant les frais de réparation de la porte. Notre procès s'est déroulé il y a 6 jours.

Nous nous sommes retrouvé avec une somme de 1.700€ : devis apporté par le propriétaire du local (seulement à titre de réparation de la porte) à payer alors que la porte n'est que légèrement cassé au niveau de la cerrure ( qui a dû se casser étant donné que le porte s'est ouverte).

Voyez par vous même:

Uploaded with [ImageShack.us](http://ImageShack.us)

J'aurai voulu souhaité savoir si vous pensez que ces frais sont justifiés ?

Ses frais n'auraient ils pas été moins chers si la porte était remplacé plutôt que la serrure soit réparé ?

Quels sont les moyens auxquels je peux disposer pour trouver une solution a mes problèmes et justifier que le prix de la réparation est trop élevé ?

Merci d'avoir pris le temps de lire se message.